

## **TRIBUNE DE GENEVE**

Courrier des lecteurs du jeudi 16 octobre 2008

### **Systeme abusif de mise sous tutelle**

Chêne-Bougeries, le 4 octobre 2008 – De plus en plus de personnes se plaignent de se retrouver du jour au lendemain sous tutelle, sans en avoir été informées au préalable, la proche famille non plus.

Enquête faite, nous apprenons que les tuteurs une fois nommés (Service des Tuteurs d'Adultes (STA) ou tuteurs privés), attendent parfois plusieurs semaines avant de convoquer le pupille, lequel apprendra incidemment par la FAO, ou par la banque, qu'il est « interdit ».

Suite à la mise sous tutelle, le pupille voit son courrier séquestré, ses comptes bloqués, il peut se voir aussi envoyé à Belle Idée, trouver le bail de son appartement résilié. Le pupille « dégringole » dans la plus pure machinerie étatique dépourvue d'âme.

Certes, il est des cas de personnes démunies, handicapées, sans famille, sorties pour la plupart, du carcan psychiatrique et qui ont besoin d'aide. Lorsqu'on découvre le contenu des dénonciations faites par des assistants sociaux, infirmiers, voire médecins, on ne peut que se révolter du procédé de mise sous tutelle.

Quémander chaque fin de semaine son dû au STA relève de l'humiliation. Un compte ouvert, sur lequel serait viré les rentes semble plus adéquat.

Nous demandons à nos Autorités de se pencher sur ce réel problème. Qu'une seule personne ne puisse plus prendre une telle décision sur la base de dires ou d'écrits non vérifiés, et que des proches soient informés de la situation et surtout consultés. Cela contribuera, à alléger le travail du Tribunal Tutélaire et de l'ensemble de ses services.

**Leïla Elisabeth Pellissier**

---

***Suite à la parution de cet article, un avocat d'un autre canton nous a téléphoné pour nous dire son étonnement devant les faits relatés dans notre article. Il a eu la gentillesse de nous donner quelques pistes et références pour nous aider à nous débrouiller entre les lois fédérales et cantonales qui existent certes, mais dont l'interprétation pose parfois problème.***

***Des vices de formes dans des procédures de tutelles, nous en connaissons, et nous ne manquerons pas d'en faire état, le moment venu.***